

Le 24 décembre 1792, à Nogent-le-Rotrou.

Ce lundi, la municipalité de Nogent-le-Rotrou nommait des commissaires pour dresser l'inventaire des papiers des fabriques des paroisses de la ville et nommait aussi des administrateurs subdélégués à la gestion des dites fabriques.

« Ce Jourd'Hui Vingt quatre decembre mil Sept cent quatre Vingt douze premier de la Republique Française.

En l'assemblée permanente du Conseil Général de la commune de NoGent Le Rotrou tenue publiquement.

Le Procureur de la Commune a dit quil lui avoit été adressé une loi en date du 19 aoust dernier relative à la vente des Immeubles réels affectés aux fabriques des Eglises, qui porte article III. que les revenus des fabriques soit échus, soit à échéoir Seront régis & administrés par les officiers municipaux des lieux sous la Surveillance des administrations de districts, et l'autorité de celle du département; et a requis 1° que La Municipalité nommât des commissaires aux fins de proceder à l'inventaire des titre papiers & renseignements concernant les dites fabriques; 2° ledit procureur de la Commune a observe que l'administration des biens affectés à ces établisement entraineroit des détails immenses pour la municipalité, qu'il croiroit de sa prudence pour lui éviter des opérations de détail qui lui enleveroient des instants précieux aux fonctions municipales et les exposeroit à compromettre la Chose public dont le dépôt lui est confié, pourquoi Il a proposé de nommer des administrateurs par chaque paroisse aux quels seroient delegué les fonctions attribuées en cette Partie à la municipalité par la loi ci-dessus rappelée, observant en outre qu'il [mot rayé illisible] paroïtroit suivant la

loi que ces administrateurs doivent être choisis par les membres du Conseil G.^{al} de la commune.

Le conseil Général Considérant qu'il est impossible urgent de mettre cette loi a exécution considerant en outre qu'il etoit impossible que la municipalité administrât par elle même ces lieux, a nommé pour commissaires a l'inventaire des titres et papiers les citoyens [deux noms rayés dont Baugars et Tarenne] Petitbon du patis et lequette :

Et pour administrateurs subdélégués les citoyens baugard fils aîné et Tarenne pour S.^t hilaire, ferré et Jallon pour S.^t laurent, et sortais et regnoust Chereau pour nôtre dame

Tous lesquels ont accepté et ont promis remplir les Fonctions a eux attribuées avec honneur & distinction et ont Signé avec le Secrétaire Greffier dont acte./.

Vasseur	Chevret	G petitbon
Maire		
Regnoust	René Mauté	
Beuzelin	Roger Le Comte	
Rigot,		Sortais
Baugars	[Laubey ????	
f. G. verdier	J. Jalon Laine	G Salmon
beaugar l'ainé	JC Joubert	A Jallon L ferré
Fauveau	Beaugars Le jeune	Tarenne
Sr.	Pi Chereault	
Ferre Bacle		P. ^{re} Lequette
		P. ^r de la C. » ¹

¹ Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1 D 2, feuillets 16 et 17.